

FICHE DE POSTE



DEPARTEMENT CAPITAINERIE, SURETE, SECURITE ET ENVIRONNEMENT

INTITULE DU POSTE :

Chef du Département Capitainerie, Sûreté, Sécurité et Environnement

INTITULE DU POSTE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

Directeur Port de Tanger et Région

1. Finalité(s)

Est garant de la conception et de l'application des mesures de Sûreté, de Sécurité et de Protection de l'Environnement dans l'enceinte portuaire qui englobe les ouvrages, les équipements, les marchandises, les biens et les personnes.

2. Missions

- I. Supervision de la police portuaire ;
- II. Mise en conformité avec les normes internationales et animation du processus de sûreté ;
- III. Veiller au respect de la réglementation en matière de sécurité terrestre et maritime ;
- IV. Veiller au respect des normes de protection de l'environnement terrestre et maritime.

3. Activités principales

I. Supervision de la police portuaire :

- Superviser et coordonner entre les différents services de la capitainerie ;
- Veiller à l'application des règlements nationaux et internationaux en ce qui concerne la Police portuaire ;
- Veiller au respect des procédures et règles de la navigation à l'intérieur du Port (Rade et Bassins) ;
- Prendre les décisions d'ouverture et de consignation du Port ;
- Veiller à la réception des déclarations des navires en vertu de la réglementation en vigueur ;
- Arbitrer les problèmes d'affectation des emplois, lors des conférences journalières ;
- Animer les commissions nautiques et veiller au respect de leurs recommandations ;
- Veiller sur la formation du Personnel de la capitainerie ;
- S'assurer du bon fonctionnement des feux de signalisation maritime ;
- Veiller sur la réalisation du rendement minimum fixé par les autorités portuaires (Le rendement par installation et de la marchandise) ;
- Coordonner avec les autorités concernées les opérations de sauvetage et d'assistance dans l'enceinte portuaire ;
- Veiller au maintien des tirants d'eau admissibles et l'actualisation du plan des levées Bathymétriques au Port.

II. Mise en conformité avec les normes internationales et animation du processus de sûreté :

- Etablir une cartographie des risques au port ;
- Animer le comité local de sûreté ;
- Superviser la coordination entre les agents de sûreté des installations portuaires, des navires et des compagnies ;
- Coordonner la mise en œuvre du plan de sûreté de l'installation portuaire avec les agents de sûreté des navires et des compagnies ;



- Evaluer du plan de sûreté du port ;
- S'assurer de l'efficacité du processus et des systèmes de contrôle des accès ;
- S'assurer de l'efficacité du système de télésurveillance du port ;
- Coordination en matière de sûreté entre les différents intervenants conformément aux dispositions du code ISPS ;
- Coordonner avec les services concernés de la Direction Générale et les autres services externes en matière de police, sûreté et sécurité du port ;
- Mettre à jour le plan de sûreté du Port ;
- Superviser la mise en place des mesures de sûreté conformément aux dispositions du Code ISPS ;
- Veiller à la conformité du port et des installations portuaires aux dispositions du code ISPS ;
- Veiller au bon fonctionnement du SM2S ;
- Contrôler que les normes de sûreté sont respectées ;
- Superviser la réalisation des exercices de sûreté dans le port en collaboration avec les opérateurs ;
- Superviser la réalisation de la formation nécessaire au personnel affecté à la sûreté.

III. Veiller au respect de la réglementation en matière de sécurité terrestre et maritime

- Organiser la police des quais et des plans d'eau ;
- Veiller au respect des normes nationales et internationales en matière de sécurité maritime et terrestre ;
- Organiser le contrôle de l'application des normes de sécurité terrestre et maritime ;
- Veiller au respect des mesures de sécurité par les navires durant leur séjour au port ;
- Superviser l'application des dispositions réglementaires de transit par le port ;
- Contrôler que les matières dangereuses soient manipulées conformément aux règlements nationaux et internationaux ;
- Valider les autorisations de travaux à bord des navires ;
- Organiser la police de l'enceinte portuaire ;
- Contrôler l'application de la procédure relative aux infractions à la police de circulation et de voirie ;
- Superviser la réalisation des exercices de sécurité dans le port en collaboration avec les opérateurs ;
- Veiller au respect des mesures de sécurité par l'ensemble de la communauté portuaire ;
- Coordonner les opérations de secours entre les différents services en cas de sinistre survenus au navire dans les bassins et rade.

IV. Veiller au respect des normes de protection de l'environnement terrestre et maritime

- Animer les réunions concernant la sûreté et la salubrité du port ;
- Lancer et/ou suivre des études sur les risques environnementaux maritimes ;
- Lancer et/ou suivre des études d'impacts environnementaux maritimes ;
- Analyser les différents scénarios possibles de situations ayant un impact sur l'environnement maritime ;
- Valider et veiller à la mise à jour des plans d'urgence de lutte contre la pollution maritime pour chaque scénario envisagé ;
- Suivre les mises à jour du plan de lutte contre la pollution ;
- Mettre en place des mesures préventives visant à réduire le risque d'accident ayant un impact sur l'environnement maritime ;
- Veiller à ce que les déchets solides (domestiques...) des navires soient débarqués dans les Normes ;
- Veiller à la propreté et au nettoyage des plans d'eau ;
- Analyser les différents scénarios possibles de situations ayant un impact sur l'environnement terrestre ;
- Valider les plans d'intervention d'urgence de lutte contre la pollution terrestre pour chaque scénario envisagé ;

- Superviser la mise en place des mesures préventives visant à réduire le risque d'accident ayant un impact sur l'environnement terrestre ;
- Analyser les rapports d'inspection des entrepôts et prendre des mesures correctives ;
- Veiller à disposer des ressources en matériel et personnel nécessaire pour lutter efficacement contre toute forme de pollution terrestre dans les plus brefs délais ;
- Prendre des mesures en vue de sensibiliser le personnel et la communauté portuaire aux sujets ayant trait à la protection de l'environnement (consignes, méthodes d'intervention).

4. Relations internes et externes

Relations internes :

- Direction Générale ;
- Direction du port et Région.

Relations externes :

- Communauté Portuaire ;
- Administrations et Autorités Portuaires.

5. Profil requis

Formation de Référence : Officier de la Marine Marchande (Lauréat de l'ISEM) disposant d'un brevet de Capitaine au Long Court ou Brevet de Capitaine de la Marine Marchande ou d'un Diplôme de Capitaine au Long Cours.

Expérience :

- Avoir au moins **huit (08) ans** d'ancienneté à l'ANP ;
- Etre Chef de Division et occupe un poste de responsabilité depuis au moins **cinq (05) ans** ;
- Avoir une note moyenne d'au moins **94** durant les trois dernières années.

6. Compétences

Savoir :

- Connaître et faire appliquer la réglementation en matière de sûreté, sécurité et environnement ;
- Connaître le français et l'anglais maritime ;
- Connaître les méthodes d'analyse et d'évaluation des risques.

Savoir-faire :

- Savoir réaliser un rapport d'analyse et d'évaluation des risques ;
- Savoir élaborer un plan d'action et un plan de sûreté.

Savoir-être :

- Etre capable de gérer des situations de crise ;
- Esprit d'analyse ;
- Gestion de l'initiative ;
- Gestion du stress.

